

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2544

présenté par

Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Vidal, Mme Bono-Vandorme, Mme Brocard, Mme Brulebois,  
Mme Jacqueline Dubois, M. Gouttefarde, M. Jolivet, M. Kerlogot, Mme Rossi et Mme Tanguy

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 47, substituer au mot :

« en »

les mots :

« avant le 31 décembre »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La demande de rapport d'évaluation des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> en 2025 a été adopté en commission. Le présent amendement vise à préciser que cette évaluation devra être rendue avant le 31 décembre de cette année.